



ONACVG

LA « MAISON
DES COMBATTANTS
ET DES VICTIMES
DE TOUS LES CONFLITS »



mémoire et solidarité

**L'ONACVG : UN LIEU
D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE
POUR TOUS.**

solidari

VOUS ÊTES :

- titulaire de la carte du combattant ou d'un titre de reconnaissance de la Nation ;
- blessé, un invalide de guerre ;
- veuve ou un veuf de guerre ;
- victime civile de guerre ou d'acte de terrorisme ;
- pupille de la Nation ;
- veuve ou un veuf du ressortissant.

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE OU D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

En tant que ressortissant, les services de proximité de l'ONACVG vous accueillent, vous écoutent et vous informent sur vos droits administratifs et sociaux que vous résidiez sur le territoire métropolitain, en Outre Mer, ou à l'étranger.



té



105

SERVICES DE PROXIMITÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER

DES AIDES ADAPTÉES À VOTRE SITUATION

Après un examen personnalisé de votre situation, l'action sociale de l'ONACVG peut prendre diverses formes :

- **une aide pour difficultés financières** : d'urgence, ponctuelle ou chronique ;
- **une aide aux prestations de service** : aide ménagère, maintien à domicile ;
- **une aide à la reconversion professionnelle** : accès ou retour à l'emploi ;
- **un prêt ou avance remboursable** : consentis sans intérêt pour une durée maximale de 30 mois.

Avant d'intervenir au titre de l'action sociale de l'Office, **votre service de proximité s'assure que toutes les mesures de droit commun ont été mises en œuvre à votre profit. Ainsi, vous pourrez bénéficier de toutes les aides de l'État, selon la nature de vos difficultés.**

Les informations communiquées dans ce dépliant ont été volontairement simplifiées par souci de clarté. Les critères exhaustifs d'attribution des droits peuvent être consultés dans le code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.

Crédits photos : Gilles Vidal, Alexandra Lebon, Sabrina Budon, Didier Pazery Nolwenn Pomies
- EHPAD Los Peyreres (Bers) Création graphique : Feuille d'Angle - www.feuilledangle.com

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), établissement public sous tutelle du ministère des Armées, accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits. Ses trois missions principales, la reconnaissance et la réparation, la solidarité, et la mémoire sont déclinées au plus près de ses trois millions de ressortissants par ses 105 services de proximité, implantés en France métropolitaine, en Outre-Mer ainsi qu'en Algérie, Maroc et Tunisie.

..... OÙ S'ADRESSER ?



Le service ONACVG compétent est celui de votre lieu de résidence. Un(e) assistant(e) de service social ou un(e) responsable de la solidarité vous y accueillera et répondra à vos demandes de renseignement. Il vous aidera si nécessaire à remplir votre dossier de demande d'aide financière qui sera soumis à la commission d'action sociale locale.

Retrouvez le service ONACVG le plus proche de chez vous et plus encore sur www.onac-vg.fr

